



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 680

Commune de Le Falgoux

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 24-0860 du 09 avril 2024, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu la demande de l'entreprise Bergheaud.
- Vu l'avis de la mairie de le Falgoux en date du 14 mai 2024, l'avis de la mairie de Lavigerie en date du 15 mai 2024 et la consultation pour avis de la mairie de Dienne

Considérant que pour permettre la réfection de chaussée au Roc du Merle et au Grand Virage du Puy Mary, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 680

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

ARRÊTÉ

Article 1 :

- Le 29 mai 2024 (de 8h à 18h), la Route Départementale n°680 sera fermée à la circulation du PR 39+200 au 50+480, entre le col de Néronne et le Pas de Peyrol.

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 37, 12, 30, 678, 3 et 680 via le Falgoux, Trizac, Valette, Riom ès Montagnes, Dienne et Lavigerie.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bergheaud en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Salers.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Mauriac
- M. le Directeur de l'entreprise Bergheaud

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

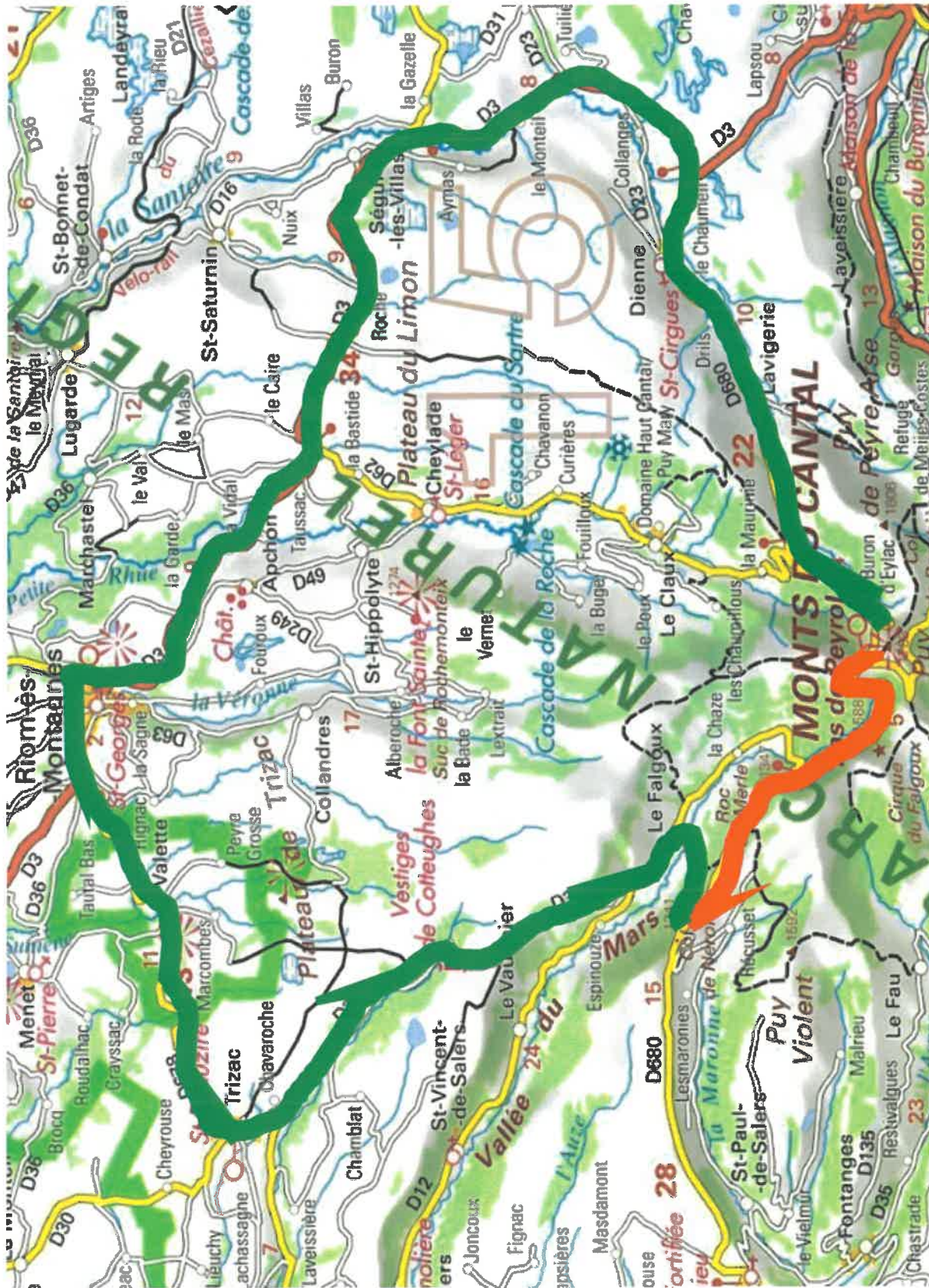
Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Le Falgoux, Trizac, Valette, Riom ès Montagnes, Dienne, Lavigerie
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : **29 MAI 2024**
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



RD 680 fermée entre le col de Néronne et le Pas de Peyrol

Déviation par les RD 37, 12, 30, 678, 3 et 680 via Le Falgoux, Trizac, Valette, Riomès Montagnes, Dienne, Lavignerie

Cedric Muratet

De: Mairie LAVIGERIE
Envoyé: mercredi 15 mai 2024 11:43
À: Cedric Muratet
Objet: RE: fermeture de la RD 680 entre la Borne et le Pas de Peyrol

Bonjour

Je suis favorable à la fermeture de la RD 680 le temps des travaux et la mise en place de la déviation.

Cordialement,

Delpirou Denis Maire de Lavigerie.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : mardi 14 mai 2024 11:01
À : Mairie LE FALGOUX <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>; Mairie DIENNE <mairie.dienne@wanadoo.fr>; Mairie LAVIGERIE <mairie.lavigerie@wanadoo.fr>
Objet : fermeture de la RD 680 entre la Borne et le Pas de Peyrol

Bonjour

Afin de refaire un virage en enrobé entre la Borne et le Pas de Peyrol, commune du Falgoux, la RD 680 sera fermée une journée sur la période entre le 16 et 24 mai

Déviations par le Falgoux, le Vaulmier, St Vincent de Salers, Pons, Moussages, Trizac, Riom ès Montagnes, Dienne, Lavigerie

Pour avoir l'avis des maires svp pour préparer l'arrêté ?

Cordialement

Cédric Muratet
Conseil départemental du Cantal
Agence de Mauriac
0471683001



Cedric Muratet

De: Mairie LE FALGOUX
Envoyé: mardi 14 mai 2024 15:42
À: Cedric Muratet
Objet: RE : fermeture de la RD 680 entre la Borne et le Pas de Peyrol

Importance: Haute

Bonjour,

avis favorable mais avec une préférence sur la période du 20 au 24 mai, du fait que ce week-end il y a la pastourelle et de ce fait il y aura beaucoup de circulation,

cordialement

La Mairie du Falgoux
Tel/Fax: 04-71-69-51-28



Le : 14 mai 2024 à 11:01 (GMT +02:00)
De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>
À : "Mairie LE FALGOUX" <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>, "Mairie DIENNE" <mairie.dienne@wanadoo.fr>, "Mairie LAVIGERIE" <mairie.lavigerie@wanadoo.fr>
Objet : fermeture de la RD 680 entre la Borne et le Pas de Peyrol

Bonjour

Afin de refaire un virage en enrobé entre la Borne et le Pas de Peyrol, commune du Falgoux, la RD 680 sera fermée une journée sur la période entre le 16 et 24 mai

Déviations par le Falgoux, le Vaulmier, St Vincent de Salers, Pons, Moussages, Trizac, Riomès Montagnes, Diègne, Lavigèrie

Pour avoir l'avis des maires svp pour préparer l'arrêté ?